

L'ESPACE AGRIPARC PLAINES MONTS D'OR

Vision stratégique partagée



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHASSÉLAIN
COULONGES
COUZON
CURE
LIBIGNEST
LESSEU

POLEYMEUX
QUINCIEUX
ST-CYR
ST-DIER
ST-GERMAIN
ST-ROMAIN

GRAND LYON
Le Grand Lyon



SOMMAIRE

Éditorial.....5

Une vision stratégique partagée :
l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or6

A brown circle containing text and a small illustration of a landscape with a haystack. The text describes the first strategic axis.

Une terre d'équilibre et d'innovations.....P. 11

Axe 1

An orange circle containing text and a small illustration of a barn. The text describes the second strategic axis.

Vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité.....P. 17

Axe 2

A blue circle containing text and a small illustration of a landscape with a stone archway. The text describes the third strategic axis.

Une ambition forte pour la biodiversité et les écosystèmes.....P. 23

Axe 3

A green circle containing text and a small illustration of trees. The text describes the fourth strategic axis.

Vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découverte.....P. 29

Axe 4

Synthèse.....35





ÉDITORIAL

Depuis sa création, le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or travaille au quotidien pour l'atteinte des objectifs définis dans la Charte des Monts d'Or de 1995 : **assurer un équilibre entre protection et gestion de l'environnement et du patrimoine, préserver un espace peu aménagé de productions agricoles et organiser la fréquentation pour les loisirs de pleine nature.**

Récemment son périmètre d'intervention a fortement évolué avec son extension à la commune de Quincieux ainsi qu'avec le renforcement des compétences de la Métropole de Lyon.

Ces évolutions territoriales ont incité les élus du Syndicat à reconsidérer leur stratégie d'intervention et renouveler le document-cadre dans lequel elle s'inscrit, conscients de la nécessité de davantage agir en transversalité entre domaines d'intervention, de prioriser les actions, d'injecter les évolutions du territoire au fur et à mesure, d'organiser des partenariats variables selon les actions.

Pour articuler au mieux stratégie, plan d'actions et moyens disponibles, le partage d'une vision sur l'avenir du territoire Plaines Monts d'Or avec élus, habitants, acteurs économiques et associatifs était déterminant.

Ces différentes parties prenantes ont, ainsi, été pleinement associées dans la démarche de renouvellement de la stratégie à horizon 2030. Elles se sont exprimées et ont contribué à la définition du **cap stratégique résumé dans le concept d'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or** qui s'inscrit dans un cadre institutionnel (gouvernance et statuts) inchangé et dans la continuité de la charte d'objectifs historique du Syndicat Mixte.

La vitalité des acteurs impliqués et l'agilité du Syndicat Mixte, preuves du dynamisme du territoire, sont le terreau de la réussite et de l'ingéniosité de la nouvelle stratégie d'intervention : l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or.



Le Président du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or
Max VINCENT



UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE : L'ESPACE AGRIPARC PLAINES MONTS D'OR

LA DÉMARCHE

Participative et mobilisatrice de l'ensemble des acteurs du territoire pour une vision stratégique partagée

Pour renouveler sa stratégie et le document-cadre qui la synthétise, le Syndicat mixte a piloté une démarche mobilisatrice auprès des acteurs de son territoire.

D'avril à novembre 2018, élu-e-s, associations environnementalistes, représentants d'institutions, exploitants agricoles, chasseurs y ont activement participé par :

- le partage de leurs perceptions du territoire grâce à une enquête préparatoire (questionnaire envoyé à l'ensemble des partenaires du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or en avril 2018) ;

- des contributions à la définition d'un cap stratégique en réaction à des figures prospectives du territoire Plaines Monts d'Or en 2030 lors de l'atelier de travail n°1 prospectif (15 mars 2018) ;

- des propositions de nouvelles actions, de nouveaux projets, de nouveaux partenaires et modes de faire pour incarner les axes et objectifs stratégiques lors de l'atelier de travail n°2 (4 juillet 2018).

La démarche de renouvellement de la stratégie

1^{er} Trimestre 2018

ENQUÊTE PRÉPARATOIRE

Questionnaire envoyé à l'ensemble des partenaires du Syndicat.

Recueil des perceptions du territoire actuel et futur.

IDENTIFICATION DES ENJEUX THÉMATIQUES

2^{ème} Trimestre 2018

ATELIER DE TRAVAIL N°1

Participation nombreuse, représentative et active.

Contributions en réaction à des figures prospectives du territoire en 2030.

DÉFINITION DU CAP STRATÉGIQUE

3^{ème} Trimestre 2018

ATELIER DE TRAVAIL N°2

Participation nombreuse, représentative et active.

Propositions de nouvelles actions, de nouveaux projets, modes de faire.

ELABORATION ET VALIDATION DE LA STRATÉGIÉ

2^{ème} Trimestre 2019

GROUPES DE TRAVAIL INTERCOMMUNAUx METROPOLE DE LYON ET DEPARTEMENT DU RHONE

Réunions de travail par groupes de communes, Métropole et Département

Partage de la stratégie et contributions au plan d'actions.

PARTAGE DE LA STRATÉGIÉ

LE CONCEPT

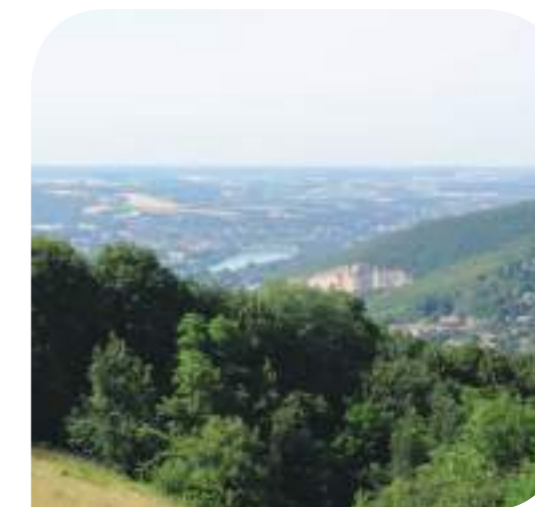
L'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or, un concept clair pour une vision stratégique décliné en quatre axes :

La stratégie renouvelée pour le territoire à l'horizon 2030 se résume dans le concept d'Agriparc Plaines Monts d'Or avec lequel deux idées fortes sont affirmées : d'une part, placer l'agriculture - ADN du Syndicat depuis sa création - au cœur de son devenir et d'autre part, reconnaître la dimension patrimoniale de l'espace à travers la sémantique du « parc » entendu comme parc boisé, parc paysager, parc nature, parc habité.

L'Espace Agriparc se distingue d'un parc de loisirs ou d'attractions dont la vocation première est l'accueil du public et d'installations foraines dans un espace clos et réduit, d'un « parc Métropolitain » au sens du Parc de Parilly et du Parc de Lacroix-Laval qui se rapprochent davantage, en termes d'usages, de parcs urbains classiques et d'espaces verts ou encore d'un parc national, vaste territoire de réserve naturelle (Écrin, Vanoise, Mercantour), voire enfin d'un parc naturel régional par définition beaucoup plus étendu et dans des territoires ruraux ou de montagne bien que les modes de faire soient assez similaires de ceux du Syndicat.



À travers cette notion, les élus du Syndicat affirment l'originalité de leur territoire et deviennent détenteurs d'une identité forte et innovante qui irrigue leurs instances et leurs actions. L'ensemble des communes pourra également s'appuyer sur cet atout pour s'inscrire dans des logiques de promotion territoriale et de valorisation des liens villes-centres, villages et campagnes.



LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Partenariats et priorisation, piliers de la mise en œuvre réussie de la stratégie

Les clés de la mise en œuvre de la stratégie reposent sur deux aspects.

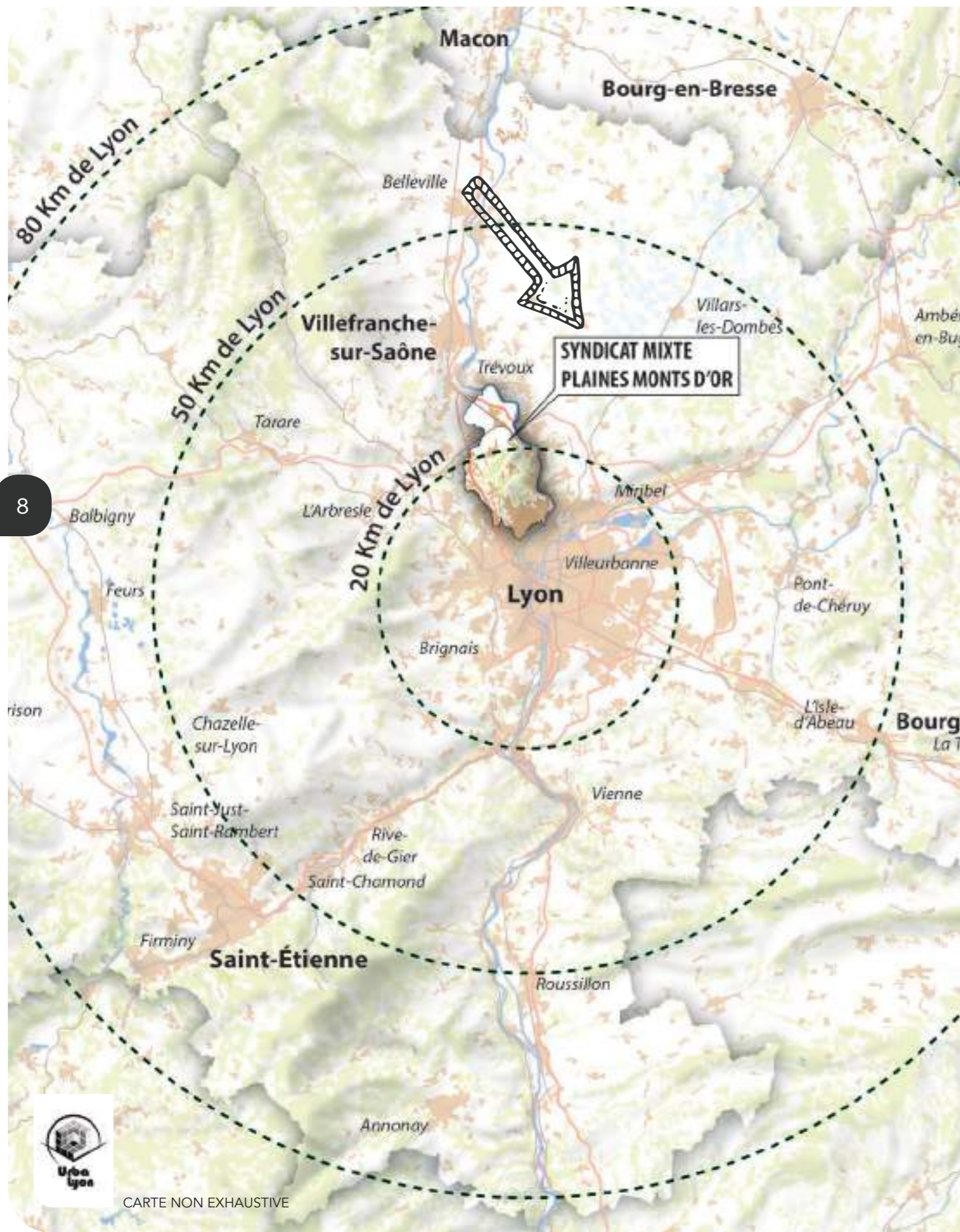
La définition de partenariats adéquats autour du Syndicat pour chaque action garantit la réalisation de la stratégie.

L'écosystème partenarial du Syndicat bénéficie de nombreuses ressources sur lesquelles s'appuyer pour maintenir le niveau d'efficacité reconnu du Syndicat.

Toute stratégie s'arme d'une priorisation pour échelonner son application dans des temporalités adaptées aux moyens disponibles.



LE SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR AU SEIN DE DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES



8

LE SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR

Un outil basé sur une stratégie de terrain dont le périmètre d'intervention a récemment évolué

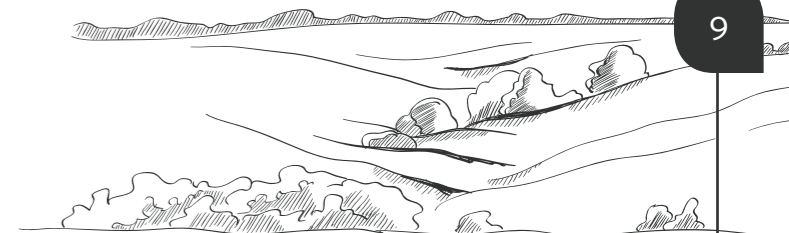
Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or réunit treize communes, le Conseil départemental du Rhône et la Métropole de Lyon. Son conseil syndical compte trente et un élus : deux représentants par commune, un représentant du Conseil départemental et quatre de la Métropole de Lyon.

Créé en 1996, il poursuit, depuis plus de vingt ans, l'ambition de préserver, gérer et mettre en valeur un espace naturel et agricole de qualité, peu aménagé proche de Lyon et fruit d'une histoire humaine riche. Sa charte d'objectifs est fidèle aux six principes fixés comme des objectifs opérationnels pensés en domaine d'intervention : connaissance du territoire ; maintien de l'agriculture ; accueil du public ; information et pédagogie ; intervention foncière ; police de l'environnement ; maîtrise du développement urbain.

Outil de mise en œuvre, le Syndicat s'appuie sur une concertation régulière et active avec l'ensemble des acteurs présents sur le terrain : associations, élus, agriculteurs, communes.

Nombreuses et variées, les actions initiées et réalisées traduisent l'agilité et le caractère « couteau suisse » du Syndicat : supports de communication ; installations de producteurs ; création de l'identité « producteurs Monts d'Or » ; restauration du patrimoine ; réseau de sentiers thématiques ; animation « nature ». L'émergence récente de nouvelles dynamiques sur le territoire a amené le Syndicat Mixte à redéfinir sa stratégie d'intervention pour intégrer les enjeux agricoles spécifiques de l'agriculture de plaine de la commune de Quincieux, pour pérenniser la politique foncière dans un contexte d'optimisation financière, pour s'adapter à une nouvelle organisation des compétences pour mener les actions.

9



LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Traversé par des dynamiques métropolitaines, le territoire connaît un rythme d'artificialisation soutenu

Le territoire Plaines Monts d'Or appartient à l'aire métropolitaine lyonnaise qui compte 3,2 millions d'habitants, 970 communes et 60 villes dont deux grandes agglomérations et cinq de plus de 50 000 habitants sur 12 000 km² urbanisés à 20%. Ce vaste espace se situe sur l'axe historique de développement Rhône-Saône, carrefour européen d'échanges et de flux. Il est un cadre de référence pour penser l'aménagement du territoire « à la bonne échelle » et favoriser un développement multipolaire.

La croissance démographique constitue une des principales dynamiques territoriales de l'aire métropolitaine lyonnaise par l'étalement urbain qui en a découlé. À l'exception d'une

période entre les années 70 et 80 où les villes-centres ont perdu des habitants, l'ensemble du territoire est concerné par des dynamiques fortes qui se diffusent de plus en plus dans les espaces péri-urbains.

Cette croissance a aussi touché le territoire Plaines Monts d'Or. 144 hectares agricoles et naturels sont artificialisés entre 2000 et 2015. Entre 2010 et 2015, le rythme d'artificialisation et de constructions de logements observé est plus fort en moyenne que sur la Métropole, du fait du développement d'infrastructures (19 hectares à Quincieux) et d'un développement plus fort de l'habitat.

Les actions de préservation des zones agricoles et naturelles conduites et engagées depuis vingt ans par le Syndicat ont limité les impacts de cette artificialisation.

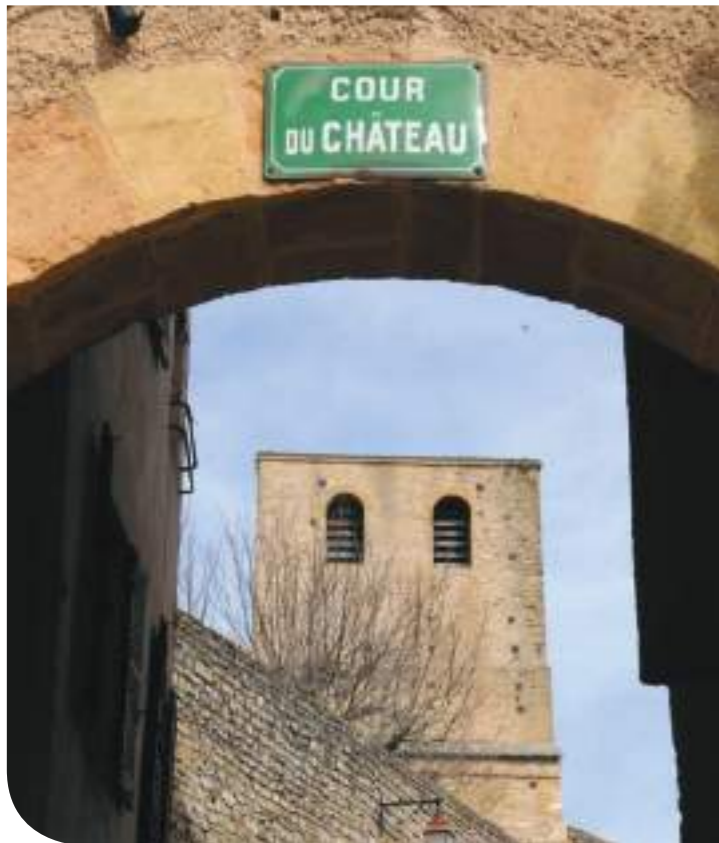


CARTE NON EXHAUSTIVE





10



Axe 1
UNE TERRE D'ÉQUILIBRE
ET D'INNOVATIONS

11

L'originalité du territoire tient à l'occupation spatiale équilibrée entre les composantes résidentielle, naturelle, agricole et d'accueil du public. Ce contexte appelle une agilité d'intervention que le Syndicat Mixte a su mobiliser par une innovation territoriale, pilier de cet équilibre délicat.



LE CONSTAT

Un territoire équilibré entre espaces urbanisés et naturels mais fragilisé

Le territoire Plaines Monts d'Or, d'une surface totale de 9 000 hectares, est composé de 6 464 ha d'espaces naturels et agricoles : un espace de nature à la fois habité et préservé aux portes de Lyon. Un premier « Projet Nature » est mis en place en 1990, puis la charte d'objectifs de 1995 vient concrétiser des actions de préservation, de réhabilitation et de gestion, menées alors par le Syndicat Mixte des Monts d'Or, nouvellement créé à cette époque.

Avec les évolutions du territoire, le Syndicat est devenu « Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or » en intégrant la commune de Quincieux en 2017. La plaine et le massif, malgré des différences de morphologie, connaissent une problématique similaire : la préservation de leurs espaces de nature subissant diverses pressions, comme la fragmentation par les infrastructures de transport, l'étalement urbain porté essentiellement par l'habitat individuel (72%). Par ailleurs, 99% de la propriété foncière sont privés, fragilisant potentiellement la vocation des espaces agricoles et naturels et générant des conflits d'usage entre intérêts privé et général.

L'ENJEU

Faire de l'innovation territoriale un élément structurant pour l'équilibre global du territoire

Un des grands défis que connaît le territoire est d'assurer l'équilibre entre espaces urbanisés et espace de nature pour maintenir sa qualité environnementale et la qualité de vie qui s'en dégage. Face aux pressions qui s'exercent, l'ambition initiale de préservation doit s'inscrire dans un processus d'innovation territoriale, expérimentant ainsi de nouvelles façons d'habiter et de développer le territoire pour assurer son équilibre environnemental. De nombreuses perspectives s'ouvrent alors : projets agricoles de territoire, projets éducatifs, gouvernance partagée des espaces ou encore sensibilisation et implication des habitants, dans une logique de multifonctionnalité des espaces.

L'animation du territoire est une condition nécessaire pour mettre en place cette innovation territoriale. Un défi important réside dans le rassemblement des divers acteurs et parties prenantes du territoire autour des valeurs qui définissent l'identité de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or : connaissance, appropriation, respect, équilibre et transmission. Les espaces et les temps de rencontres et d'échanges doivent être nombreux et riches pour cela, en particulier entre les acteurs locaux et avec le grand public. En ce sens, les actions menées par le Syndicat et ses partenaires doivent gagner en visibilité : d'une part, auprès du grand public en donnant envie d'agir en faveur de son territoire, d'autre part, auprès de territoires engagés dans des démarches similaires pour inspirer et s'inspirer de pratiques vertueuses, qui évoluent en permanence.



ACTIONS RÉALISÉES

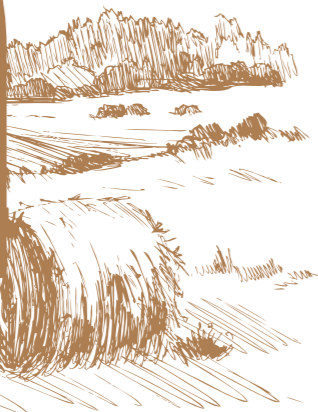
- Site internet avec une cartographie interactive
- Plaquettes de communication
- Organisation et participation à des événements grand public
- Maîtrise et veille foncières
- Organisation de la fréquentation du public
- Information et sensibilisation

Le territoire Plaines Monts d'Or : Un territoire équilibré mais fragilisé par les pressions urbaines et des infrastructures de transport



Axe 1

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Avec cet axe éminemment transversal, la stratégie du Syndicat Mixte affirme sa multiplicité en garantissant la multifonctionnalité du territoire, en développant une ambition éducative large tout en renforçant sa logique d'ouverture à d'autres territoires.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Garantir la multifonctionnalité du territoire

La stratégie de l'Espace Agriparc affirme la nécessité de concilier, tel que c'est le cas actuellement, le développement des différents espaces qui composent le territoire – résidentiels, naturels, agricoles ou encore à usage de loisirs. La complémentarité des activités doit être recherchée dans une optique de réduction des conflits d'usages par une maîtrise du développement et de la fréquentation.

Cette multifonctionnalité irrigue ainsi tous les projets de territoire (infracommunal, communal et intercommunal) en intégrant le plus en amont les enjeux de préservation et de valorisation. Elle s'exprime notamment par l'aménagement urbain, maîtrisant le rapport entre espaces végétalisés, bâtis et de production agricole.

En ce sens, l'agriculture est une pièce maîtresse puisqu'elle crée du lien entre les espaces ruraux et urbains du territoire au service de son équilibre global à travers, par exemple, des productions vendues en circuits courts, des activités d'élevage qui entretiennent les paysages ou encore des actions de sensibilisation à la préservation des ressources naturelles.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Devenir un lieu emblématique d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité, à l'agriculture et au patrimoine

L'objectif recherché est de toucher le plus grand nombre, de vivre et de « faire vivre » le territoire durablement. Ainsi, l'Espace Agriparc doit s'envisager comme un espace d'animation où la connaissance fine des milieux naturels, des activités agricoles durables, de l'héritage patrimonial tout comme l'urbanisation maîtrisée et respectueuse de l'environnement deviennent des savoirs à transmettre.

L'éducation concerne tous les publics, en résonance avec toutes les actions déjà entreprises par de nombreuses associations soutenues par le Plan d'éducation au développement durable de la Métropole de Lyon. Des lieux totems existants ou à venir seront les garants de cette transmission, en donnant les clés de compréhension des équilibres écologiques du territoire pour mieux les respecter.

L'éducation s'adresse aussi aux jeunes publics qui construiront les territoires de demain. Des partenariats avec des écoles ou des centres de loisirs de la Métropole de Lyon sont à développer, dans une logique de co-construction de programme éducatif annuel en lien avec les cycles et les saisonnalités du vivant. Ces partenariats pourront aussi se traduire par l'accueil de classes vertes.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Renforcer les liens avec les territoires voisins dans une logique d'échange et d'ouverture

Le territoire Plaines Monts d'Or a vocation à devenir un laboratoire d'innovations territoriales ouvert sur d'autres territoires. La visibilité des actions menées permet d'inspirer ailleurs et, les échanges continus avec d'autres territoires d'expérimentation, d'être inspiré pour faire évoluer continuellement les pratiques.

L'animation du partenariat liée à la gestion et à la mise en valeur de la biodiversité, des produits locaux et du patrimoine, ainsi que la présence dans divers réseaux de développement des espaces naturels et agricoles sont des conditions nécessaires à cette ouverture et aux échanges fructueux avec d'autres territoires. Par ailleurs, des outils de communication et de projet ainsi que des programmes de découverte sont des éléments pouvant être mutualisés dans le cadre de projets extraterritoriaux.





16



Axe 2

VERS UN TERRITOIRE DE
PRODUCTION AGRICOLE
ET ALIMENTAIRE
DE HAUTE QUALITÉ



17

Le panel d'espaces agricoles cultivés s'est étoffé avec le récent élargissement du périmètre du Syndicat Mixte à Quincieux et à son agriculture de plaine. La complémentarité entre plaine et massif à construire renforce la spécificité agricole et ses opportunités sur le territoire.

LE CONSTAT

La diversité des activités agricoles : Un atout de l'Espace Agriparc

L'agriculture des Plaines Monts d'Or est une interface exceptionnelle entre le bassin de consommation lyonnais et les terroirs du Beaujolais et des Monts du Lyonnais, bénéficiant d'une protection foncière grâce aux documents de planification. Elle est un élément clé dans le paysage et, en ce sens, un élément important pour les fonctionnalités écologiques des espaces et pour la qualité de la ressource en eau, à préserver et renforcer.

La diversité des cultures est un atout. Bien qu'au départ tout semble opposer une agriculture de plaine tournée vers les grandes cultures, l'arboriculture ou encore la vigne, dominée par de grandes exploitations, et une agriculture de massif dédiée à de petites exploitations de polyculture d'élevage et de maraîchage en agriculture biologique, c'est en réalité une opportunité à saisir pour expérimenter davantage de nouveaux modèles agricoles répondant à l'enjeu de lisibilité du territoire.

L'alimentation de proximité est l'agrafe entre les trois dimensions patrimoniales du territoire : agriculture, nature et culture. Une diversité de produits -viandes, fromages de chèvre, farines et pains, légumes, fruits, jus de fruits, bières, vins- est déjà proposée en circuit court à la ferme, dans des AMAP et sur les marchés, ou encore dans quelques points de vente collectifs.

L'ENJEU

Construire une identité agricole entièrement appropriée

Parce que les activités agricoles diffèrent entre la plaine et le massif, leurs enjeux respectifs en font autant : quand sur le massif les activités agricoles sont fragiles et que l'enjeu est de conforter les installations pour maintenir les espaces ouverts, sur la plaine l'activité agricole est bien en place mais demande une évolution pour mieux intégrer les enjeux écologiques du territoire. L'important reste donc le dialogue entre les deux, pour se connaître, se comprendre et construire des valeurs et des projets complémentaires afin de fonder une identité commune.

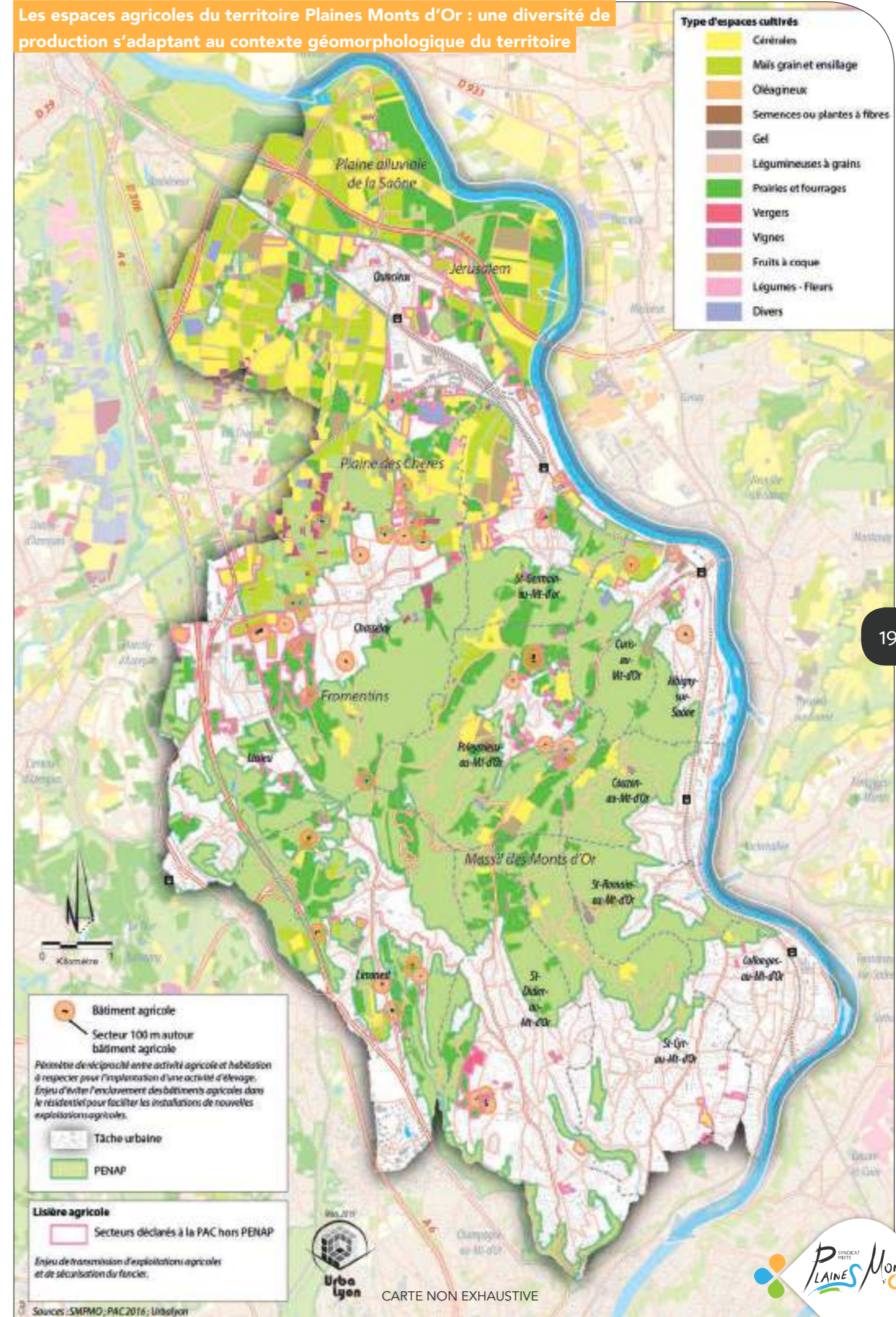
Le maintien d'une agriculture multifonctionnelle aux portes de Lyon s'inscrit aussi dans la capacité des habitants à s'approprier cette identité. Si la rencontre doit se faire entre deux mondes agricoles différents, elle doit aussi se nouer entre les mondes agricoles et urbains, pour favoriser une demande alimentaire territoriale (produits frais, de saison, biologique, etc.) en accord avec le projet agricole en termes de préservation des ressources naturelles et de qualité de la production (diversité des productions, agriculture biologique, vente en circuits courts, etc.).



ACTIONS RÉALISÉES

- 256 ha en convention de partenariats agricoles
- Installations de 7 exploitants agricoles, avec réintroduction d'activités (maraîchers, chevrier, viticulteur, éleveur, paysan boulanger...)
- Création de l'identité « Producteurs Mont d'Or »
- Acquisition et construction de plusieurs bâtiments agricoles et de terrains agricoles mis à disposition par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or

Les espaces agricoles du territoire Plaines Monts d'Or : une diversité de production s'adaptant au contexte géomorphologique du territoire



Axe 2

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Axe stratégique phare du projet d'Espace Agriparc, la politique fructueuse de soutien aux activités agricoles se structure. Logique de qualité et de proximité alimentaire, création de filières agricoles et alimentaires ainsi que généralisation de pratiques agricoles durables sont autant d'objectifs pour renforcer les multiples actions du Syndicat

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Maintenir et développer des activités agricoles dans une logique de qualité et de proximité alimentaire

Soutenir l'installation agricole reste l'objectif phare de la stratégie, dans la continuité des actions réalisées depuis plus de vingt ans par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or. L'anticipation des cessations d'activités doit se poursuivre, tout comme l'acquisition de foncier et de bâtiments agricoles dans les secteurs où l'agriculture est sous pression.

La volonté des élu-e-s est d'engager davantage d'acteurs autour de la table - collectivités, acteurs du développement agricole, associations naturalistes, restauration collective - pour mener une politique d'installation structurante : organisation des débouchés locaux pour la production, formalisation de cahiers des charges de gestion qualitative des espaces à des fins écologiques ou encore en sensibilisation des futurs cédants à la nécessité de transmettre l'exploitation.

Le développement de nouvelles activités agricoles doit pouvoir créer davantage de liens avec les habitants du territoire, à travers la création de circuits courts mais aussi en encourageant des projets d'éducation et de sensibilisation. L'expérimentation de nouvelles formes d'agriculture urbaines (éco-pâturage, jardin d'insertion, potager en toiture) sont autant de projets susceptibles d'impliquer les habitants.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Aider à structurer des filières agricoles et alimentaires

La création de filières agricoles et alimentaires s'envisage dans une logique de complémentarité entre les agricultures de la plaine et du massif. En ligne de mire, est visée une politique de commercialisation alimentaire qui soit tournée vers la proximité et fédérant acteurs agricoles et acteurs économiques, en résonance avec la stratégie alimentaire de la Métropole.

La stratégie inscrit donc l'innovation au cœur du projet agricole du territoire. Des outils sont développés pour rapprocher offre et demande alimentaire ou encore des points de vente de produits sont réfléchis par rapport à la mobilité et au rythme de vie des habitants du territoire.

La production agricole de matériaux pour l'éco-construction (chanvre, lin, paille, bois ou encore laine animale) est aussi une opportunité pour allier des enjeux de viabilité économique, de gestion durable des ressources naturelles jusqu'à la préservation du patrimoine bâti et de la qualité architecturale.

De nouvelles cultures pourraient ainsi être intégrées aux rotations sur la plaine en lien avec des objectifs environnementaux, des haies et des lisières arborées seraient exploitées sur les reliefs. Et à plus long terme, un réseau de haies sur la plaine pourrait recréer des milieux favorables à la biodiversité.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

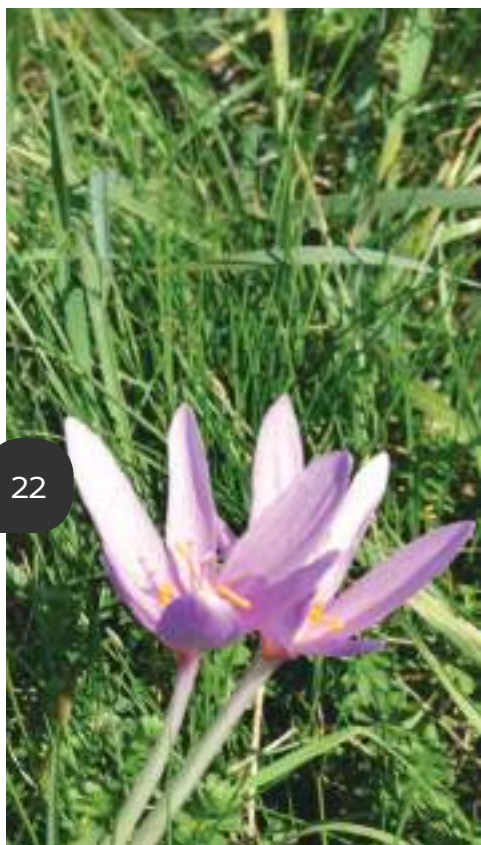
Développer et structurer l'activité agricole dans une logique d'augmentation de la biodiversité et de protection de l'environnement

L'agriculture a un rôle de premier rang dans la transition écologique des territoires, dans la lutte contre les pollutions des eaux et des sols, en particulier dans les aires d'alimentation des captages, et contre l'érosion de la biodiversité assurant un équilibre environnemental global. Une agriculture durable favorise la qualité paysagère du territoire alors riche en ressources naturelles dont pourront bénéficier les générations futures.

Favoriser des pratiques agricoles durables est donc un pilier stratégique pour le territoire, en cohérence avec le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de la Métropole de Lyon. La stratégie fixe comme objectif de déployer les bonnes pratiques dans l'ensemble des exploitations du massif et de la plaine. L'animation d'un réseau local impliquant des exploitants en place ainsi que des candidats à l'installation tournés vers des pratiques agricoles durables est un des piliers de cet objectif.

Il est opportun de penser l'amélioration de la perméabilité écologique des espaces agricoles en lien avec le développement de nouvelles activités ou filières agricoles.





22



Axe 3

UNE AMBITION FORTE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ET LES ÉCOSYSTÈMES

23

Reconnus pour leur richesse faunistique et floristique tout comme leur variété, les sites naturels et agricoles du territoire représentent un bien commun à découvrir, valoriser, protéger et transmettre.



LE CONSTAT

Un territoire reconnu pour la richesse et la diversité de ses sites naturels

Le massif des Monts d'Or est historiquement reconnu comme un espace de nature et de liberté aux portes de Lyon, par sa surface importante en milieu boisé et naturel ainsi que pour la diversité et la richesse de ses écosystèmes. La rencontre entre le massif et la plaine pour la construction d'un projet territorial commun valorise la présence de milieux divers et contrastés qui contribuent à cette richesse en termes de paysage (zones rocheuses, prairies, boisements ou encore zones humides) ainsi qu'en termes d'inventaire d'espèces végétales et animales.

La géologie particulière du massif, aux sols à dominante calcaire, présente des risques d'érosion sans une gestion adaptée des espaces ouverts, comme les pelouses sèches, reconnues comme des réservoirs de biodiversité par le Schéma régional de cohérence écologique. Des Znieff de type 1 et des Espaces naturels sensibles sont également inventoriés sur le massif. Avec la plaine, le territoire présente des espaces perméables pour la biodiversité, avec cependant, des continuités pouvant être altérées principalement par des infrastructures de transport. Les espaces agricoles participent aussi à son bon état écologique, à condition que soit mis en place des pratiques respectueuses des milieux.

Bien que l'identité naturelle du territoire soit garantie, entre autres par les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains (PENAP), l'affichage de cette ambition dans la stratégie révèle le potentiel exceptionnel du territoire pour son exemplarité d'alliance entre préservation des ressources et accueil d'activités agricoles, de découverte et de loisirs.

L'ENJEU

Le bon état des ressources naturelles pour les générations futures

L'enjeu prioritaire est de continuer à assurer le bon état des ressources et des milieux naturels et riches en biodiversité, à travers une gestion adaptée, innovante et multipartenariale. Reformuler des continuités écologiques est primordial pour l'équilibre du territoire, s'inscrivant dans celles du territoire plus large de l'agglomération lyonnaise, et doit s'appuyer sur des acteurs « relais » comme des associations de protection de la nature, la fédération de chasse, le GIC.

Préserver les milieux tout en développant des lieux d'accueil ne peut pas se faire sans développer des valeurs d'appropriation et de respect chez les habitants et les usagers du territoire. Les actions de sensibilisation, de découverte du patrimoine naturel et d'accueil dans des espaces semi-ouverts doivent prendre en compte le degré de sensibilité des milieux. Cependant, la surprotection de sites peut amener à leur fermeture et leur isolement sur le plan écologique et demande donc une bonne évaluation.

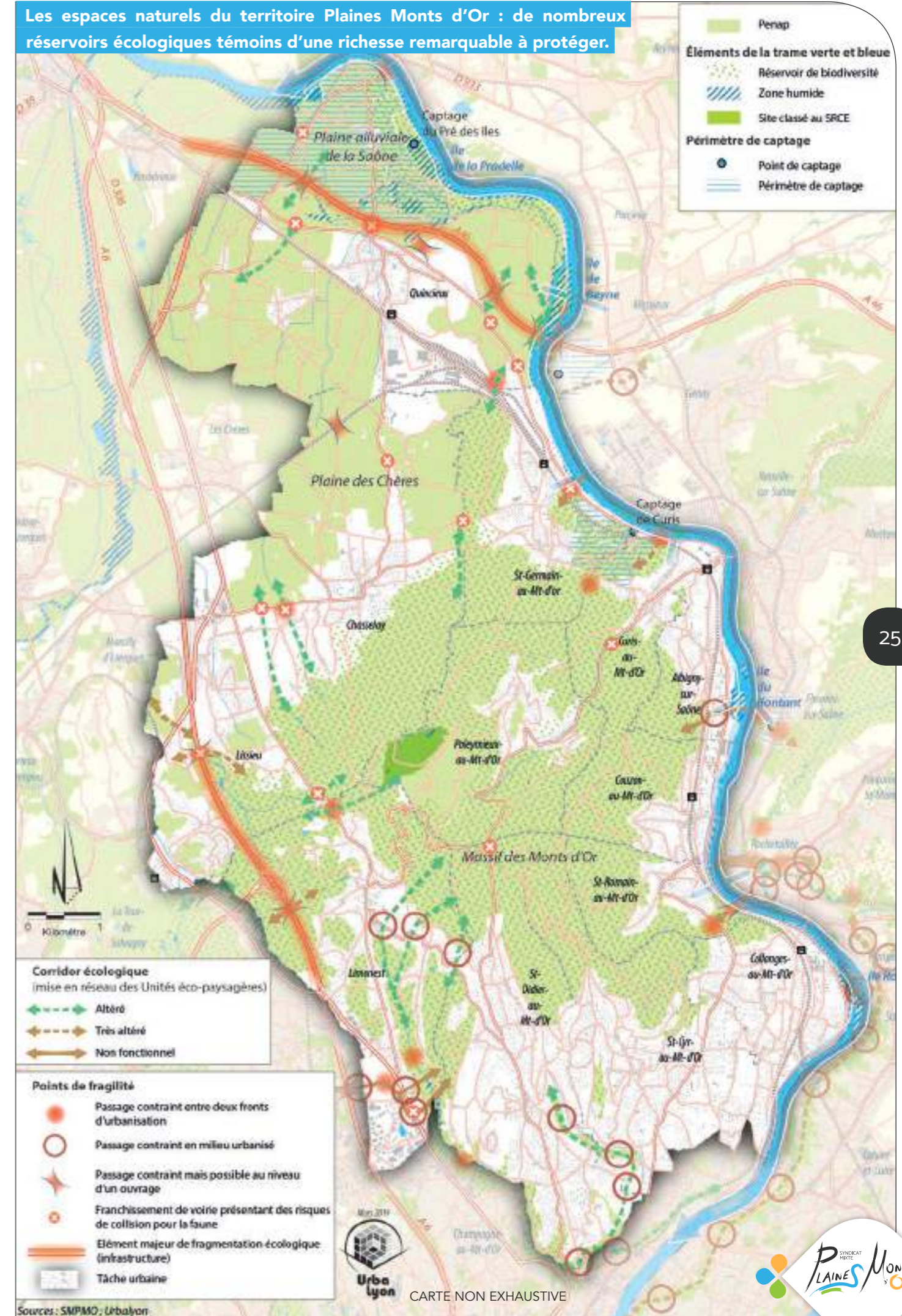
« L'éducation au développement durable » est un outil adéquat pour développer l'ambition portée par le Syndicat sur la biodiversité : tous les publics sont concernés, et au-delà d'un savoir théorique, c'est une vraie reconnaissance de son territoire qu'il faut développer chez tous.



ACTIONS RÉALISÉES

- Gestion multipartenariale des parcelles floristiques
- Gestion différenciée des zones d'accueil du public

Les espaces naturels du territoire Plaines Monts d'Or : de nombreux réservoirs écologiques témoins d'une richesse remarquable à protéger.



Axe 3

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Les élu.e.s du Syndicat Mixte fixent un niveau élevé d'ambition pour la biodiversité et les écosystèmes du territoire. La vitalité du réseau d'acteurs locaux, les actions innovantes de gestion différenciée d'espaces témoignent déjà de cette volonté. D'autres thèmes viennent s'adjoindre pour structurer cet axe stratégique tels que la connaissance des milieux ou l'intégration des boisements dans la stratégie d'intervention.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

S'appuyer sur les acteurs locaux pour préserver les richesses faunistiques et floristiques

Depuis sa création, le SMPMO a créé des partenariats avec les associations locales, qui, à ses côtés, participent à la gestion des sites sensibles et remarquables. Ces coopérations doivent être poursuivies voire amplifiées avec les acteurs locaux.

La réussite de cette gestion partagée passe par une animation en continu du réseau associatif pour développer l'interconnaissance, coordonner et mutualiser les actions, leur donner plus de poids. Le rôle du SMPMO est de rendre visible l'engagement de ces associations auprès du grand public. Les lieux totems existants (Maison de la nature, parkings, points de départ de randonnées, centres de communes) ou à venir (éventuelle Maison de l'Espace Agriparc) seront autant de relais permettant l'animation et l'éducation du territoire.



L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Poursuivre la gestion d'espaces transitoires pour maintenir la valeur agronomique des terres et limiter la fermeture des paysages

Depuis vingt ans, le SMPMO et ses partenaires assurent l'entretien de terres agricoles non exploitées dans la perspective de les remettre en culture. L'enjeu est double : que ces terres soient facilement mobilisables par un agriculteur qui souhaiterait s'installer et limiter la friche, la fermeture des paysages.

La gestion des espaces doit être différenciée selon leur sensibilité, leur dimension remarquable, mais également leur vocation d'accueil d'activités, dans un souci de ne pas sanctuariser la nature et de garder la valeur agronomique des terres pour des usages agricoles. Cette problématique inclut des zones écologiquement fragiles (pelouses sèches, zones humides), des espaces verts urbains à vocation d'accueil du public et les espaces agricoles du massif et de la plaine. Une activité comme l'élevage pastoral répond à la mise en place de cette gestion différenciée des espaces ouverts selon leurs différentes caractéristiques.

Le renforcement de la richesse écologique des paysages agricoles de la plaine apparaît également comme prioritaire. Le maintien de la valeur agronomique des terres est en jeu. Il s'agit de réintégrer des haies et d'autres éléments de la trame paysagère en diversifiant les activités agricoles, en allongeant les rotations culturales, en limitant le travail du sol, et ainsi retrouver un équilibre global des écosystèmes améliorant les ressources du milieu pour produire une alimentation de qualité (matière organique des sols, qualité de l'eau, interactions biologiques, etc.).

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Améliorer et capitaliser la connaissance des espèces et des milieux

Connaître et cartographier le territoire a été un des piliers de l'action du SMPMO, indispensable pour une gestion adaptée à chaque type de milieu. Ce travail doit se poursuivre dans une optique de capitalisation de la connaissance et de transmission au grand public, à travers des outils de communication régulièrement actualisés ou encore des temps de formation pour une meilleure appropriation de la gestion du territoire. Un observatoire participatif « faune-flore » deviendrait en ce sens un outil adéquat, accessible et maîtrisable par tous, pour apprendre et venir enrichir la connaissance des espèces et des milieux.

La diffusion et le partage des pratiques de gestion est un point important de la stratégie dans le but de les améliorer en s'inspirant de ce qui se pratique ailleurs. Cela exige de donner de la visibilité aux actions menées sur le territoire (par exemple à travers des labellisations de type « Libellules »*) ainsi que de s'insérer dans des réseaux existants de territoires qui expérimentent en continu l'amélioration de leurs pratiques.

*Labellisation qui récompense les communes engagées dans une démarche de réduction voire d'élimination des pesticides



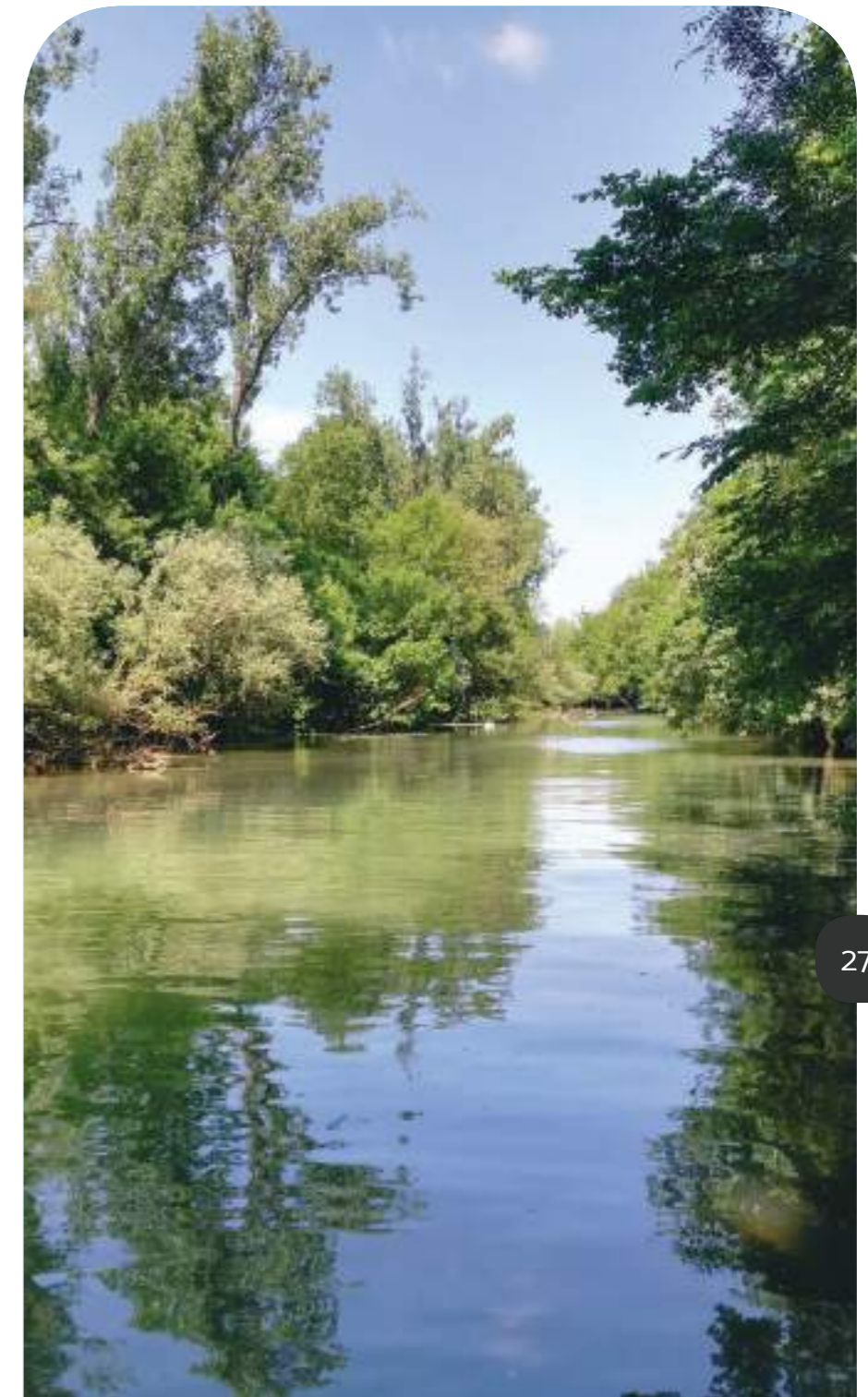
L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Valoriser et exploiter les boisements en conciliant dimensions écologique, paysagère, éducative et économique

Les boisements représentent une surface importante des espaces naturels du territoire. Le massif se répartit sur un très grand nombre de propriétés.

Son exploitation doit intégrer cette particularité pour s'organiser de manière cohérente à l'échelle du massif. Sa gestion écologique doit, quant à elle, être conciliée avec les enjeux de multifonctionnalité locaux. Entre autres, le développement d'activités économiques autour de boisements non remarquables, peut devenir un facteur de renaturation du paysage de la plaine avec la plantation de haies.

Le portage d'un projet d'éducation autour de la forêt peut aussi devenir un facteur d'appropriation et de préservation des milieux.





Axe 4

VERS UN TERRITOIRE
MAILLÉ POUR
LES ACTIVITÉS
DE NATURE ET DE
DÉCOUVERTE

Au cœur de l'agglomération lyonnaise, la qualité et la proximité du territoire attirent riverains et voisins pour des activités de plein air. Mais la fragilité des milieux et la production agricole locale imposent l'organisation et la structuration des pratiques sportives et de découverte.

LE CONSTAT

La cohabitation d'usages et l'organisation d'activités respectant la qualité du site

Avant tout un espace de production agricole et un espace naturel qui recèle bien des richesses, le territoire a un pouvoir attractif par sa diversité, ses paysages, sa proximité avec Lyon. Cela accentue les pressions qui s'exercent sur lui, en particulier l'urbanisation sous forme résidentielle ainsi que la fréquentation des sentiers et des sites patrimoniaux par les différentes activités de pleine nature. Divers usagers se croisent, pouvant être source de conflits et de détérioration des sites. Certaines pratiques « sauvages » ne respectant pas le balisage des sentiers entraînent une altération de la biodiversité qui borde les chemins et met à mal les équilibres naturels.

Le Syndicat a organisé, structuré le territoire (zone d'accueil parking avec notion de capacité d'accueil, sentiers, points de vue etc.) pour permettre aux promeneurs et autres de découvrir le territoire en respectant le site, la biodiversité, l'agriculture et les acteurs présents. Il a également revu la gestion des sentiers (plus fréquents, plus adaptés) pour garantir une bonne cohabitation évitant ainsi les conflits d'usages et répondre à l'évolution sociétale vers de nouvelles pratiques de sports « nature » (trail, courses, escalade, vtt, équestre, course d'orientation, etc.).

La sensibilisation des usagers aux problématiques de conflit et de dégradation des sites reste en effet la meilleure action pour les éviter. Le SMPMO anime en ce sens une charte des manifestations sportives en portant des valeurs de respect des usagers et de la nature.

L'ENJEU

L'accueil d'activités diverses concilié avec le respect du territoire et de ses acteurs

Le territoire Plaines Monts d'Or est depuis plusieurs années un espace structurant pour les activités de pleine nature sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le SMPMO s'attache à mettre en valeur l'ensemble du territoire en y organisant l'accueil du public.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le réseau des sentiers a été réorganisé dans le cadre du Plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) pour offrir un meilleur maillage et un meilleur accueil sur le territoire. En 2018, 230 km de sentiers sillonnent le territoire par des circuits thématiques (chemin de l'eau, sentier géologique, les cabornes etc.) et des boucles communales historiques pour favoriser une découverte respectueuse du patrimoine naturel et bâti (construction en pierres sèches, aqueduc romain, croix, cabornes). Le SMPMO possède à présent un savoir-faire important dans la remise en bon état et dans la gestion de ces itinéraires.

L'enjeu est d'accueillir la diversité des activités tout en respectant celles en place et leurs acteurs ainsi que la propriété privée. Cela passe par un travail d'identification, de structuration des pratiques et de concertation entre tous les protagonistes du territoire (sportifs, agriculteurs, propriétaires, etc.).

En lien avec les questions d'appropriation et d'éducation, le territoire possède un grand potentiel pour un maillage plus important des lieux et des activités écotouristiques en lien avec le patrimoine local, les activités nautiques, les points de vente directe à la ferme.

Un programme écotouristique alliant pratiques sportives à la découverte du patrimoine pourrait être animé par les partenaires dans les Maisons de l'Espace Agriparc.



ACTIONS RÉALISÉES

- Charte des manifestations sportives à destination des organisateurs d'événements sportifs
- Instruction de demandes d'organisation d'événements sportifs
- Gestion de 230 km de sentiers balisés

Les principaux points d'intérêts écotouristiques, sportifs et de loisirs : une offre riche et diversifiée pour les riverains et les habitants de l'agglomération





Pourvu d'une offre d'activités écotouristiques et sportives de pleine nature, le territoire accueille du public, tout en étant habité. Les élus du Syndicat Mixte souhaitent organiser et structurer cet accueil en vue de l'acceptation par les résidents et du respect du patrimoine naturel et bâti par le public.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Organiser l'accueil du public, permettre la découverte du patrimoine naturel et bâti

Afin de continuer à accueillir du public dans les meilleures conditions, dans le respect des sites patrimoniaux, de la faune et de la flore, des activités agricoles locales et des habitants du territoire, cet accueil doit d'être organisé, maîtrisé et rester à taille humaine. Pour cela, un travail de définition des capacités et des points d'accueil devra se conduire pour structurer les sentiers, les équipements, les sites et identifier les pratiques présentes et à venir.

Cela requiert des moyens humains et financiers à la hauteur de l'ambition de préservation affichée par l'Espace Agriparc. La formation de « garde nature » ou la création d'une police de l'environnement est réfléchiée pour assurer la préservation des qualités du site.

À ce titre, la maîtrise de la fréquentation et des pressions humaines sur l'environnement est une condition déterminante de l'objectif de valorisation du patrimoine naturel et bâti du massif comme de la plaine.

La protection des secteurs les plus sensibles se joue. Une alternance de sites préservés et de secteurs de découverte est donc recherchée. L'équilibre entre ces deux types de secteurs favorise l'adhésion sociale aux valeurs de respect des sites et des milieux tout comme celle d'accueil du public. Dans les secteurs d'accueil et dans la continuité des sentiers déjà animés par le SMPMO, les thématiques et les moyens de découvertes sont aussi divers que la richesse du territoire.

L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Accompagner et structurer les activités sportives de pleine nature et l'écotourisme

La cohabitation entre les différentes activités sportives et de pleine nature avec les objectifs de préservation du site se veut la plus harmonieuse possible. Une instance de coordination pourrait être créée, à l'image des Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) qui ont pour objectif de favoriser un développement maîtrisé des pratiques sportives de pleine nature. Sa création serait l'occasion d'associer les partenaires historiques du SMPMO à de nouveaux partenaires potentiels comme des centres équestres ou d'autres associations sportives. Une charte d'usages des espaces et des sentiers fédérerait tous les partenaires autour de la conciliation entre pratiques sportives en milieu naturel, préservation de l'environnement, respect des droits attachés à la propriété et autres usages de l'espace naturel (agriculture, écotourisme...).

La dimension écotouristique de l'Espace Agriparc sera plus visible et mieux structurée pour satisfaire les envies de découverte des différents publics originaires des Monts d'Or comme de territoires plus éloignés : familles, groupes scolaires, activités extrascolaires, groupes adultes, etc. Les lieux totems sont des espaces d'accueil, de départ ou d'information pour des activités écotouristiques. Une programmation événementielle pourrait être réalisée avec les partenaires du SMPMO (conférences, ateliers, sorties nature, etc.) avec une promotion mesurée et correctement ciblée, toujours dans un objectif de préservation du territoire.



Axes et objectifs stratégiques de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or

Poursuivre la gestion d'espaces transitoires.

Améliorer et capitaliser la connaissance des espèces et des milieux.

Valoriser et exploiter les boisements en conciliant dimensions écologique, paysagère, éducative et économique.

S'appuyer sur les acteurs locaux pour préserver les richesses faunistiques et floristiques.

Aider à structurer des filières agricoles et alimentaires.

Maintenir et développer des activités agricoles dans une logique de qualité et de proximité alimentaire.

Développer et structurer l'activité agricole dans une logique d'augmentation de la biodiversité et de protection de l'environnement.

Une ambition forte pour la biodiversité et les écosystèmes.

Vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité.

Une terre d'équilibre et d'innovations.

Vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découvertes.

Devenir un lieu emblématique d'éducation et de sensibilisation.

Garantir la multifonctionnalité du territoire.

Renforcer les liens avec les territoires voisins.

Organiser l'accueil du public permettant la découverte du patrimoine naturel et bâti.

Accompagner et structurer l'écotourisme et les activités de pleine nature.

L'ESPACE
AGRIPARC
PLAINES MONTS
D'OR

SECTEURS STRATÉGIQUES DE L'ACTION

Des secteurs prioritaires pour mettre en œuvre le futur plan d'actions

Un premier travail de territorialisation des objectifs stratégiques a fait émerger des secteurs prioritaires selon l'acuité de leurs enjeux :

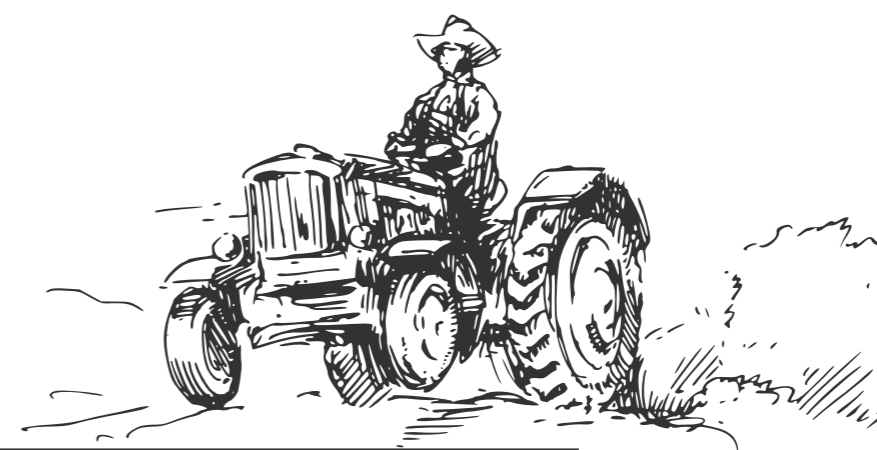
- Maintenir et transmettre les exploitations agricoles : secteurs agricoles hors PENAP particulièrement fragilisés lors d'une cessation d'activité agricole, enjeu d'accompagnement dans la transmission
- Réintroduire des exploitations agricoles : secteurs qui présentent des risques d'enfrichement, enjeu de maintenir la qualité agronomique des sols et leur vocation productive
- Adapter la production agricole à la haute sensibilité environnementale des milieux : secteurs présentant des champs captants ou des corridors écologiques altérés sur lesquels les activités agricoles ont un rôle écologique à jouer plus important qu'ailleurs pour maintenir la qualité des ressources

- Préserver la haute sensibilité environnementale des milieux (corridors écologiques, biodiversité) secteurs présentant des richesses écologiques à protéger et où l'accueil doit être très mesuré

- Restaurer les corridors écologiques : secteurs charnières entre des entités naturelles, enjeu de recréer des liens fonctionnels pour la biodiversité

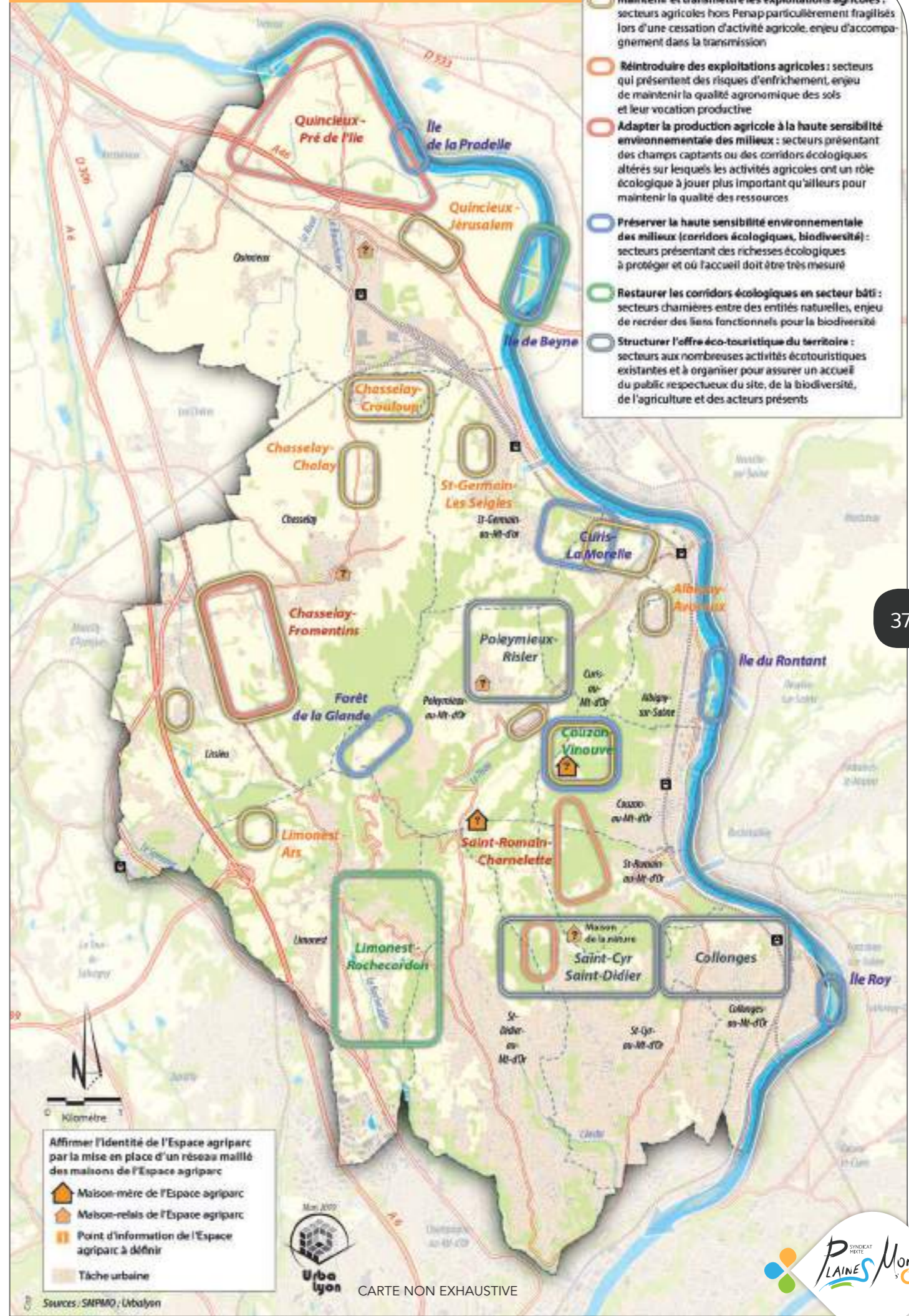
- Structurer l'offre écotouristique du territoire : secteurs aux nombreuses activités écotouristiques existantes et à organiser pour assurer un accueil du public respectueux du site, de la biodiversité, de l'agriculture et des acteurs présents.

Ces secteurs sont les lieux prioritaires pour l'action du Syndicat et de ses partenaires s'inscrivant dans les axes et objectifs stratégiques définis et dans un plan d'actions formalisé en 2019.



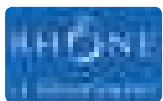


Secteurs stratégiques de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or



L'ESPACE AGRIPARC PLAINES MONTS D'OR

VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE



GRANDLYON
LE METROPOLITAINE

Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or

225 Avenue Général de Gaulle

69760 LIMONEST


tél 04 72 52 42 30

www.montsdor.com



DOCUMENT RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE
L'AGENCE DE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINIE LYONNAISE

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
SMPMO / ASCMO PHOTO LISSIEU / DOMINIQUE BOYER RIVIERE / JEAN-CLAUDE GRANGE

 Imprimé sur du papier recyclé

